

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 52 (1955)
Heft: 6

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Marché du sucre

Nous nous rapprochons à grands pas de la saison principale de consommation du sucre. Si des récoltes abondantes en fruits et baies coïncident avec des mois chauds d'été provoquant ainsi une forte demande en sucre pour les glaces, boissons rafraîchissantes, etc. et si, à cette demande viennent encore s'ajouter en août quelques 5000 tonnes pour la mise en hivernage des abeilles, il se produira facilement une ruée pour le sucre chez le grossiste. Les prix continuent à être très fermes et nous croyons que les apiculteurs qui ont fait des marchés à livrer en été n'auront pas à regretter. Ceux, qui ne sont pas encore pourvus, auraient un avantage à le faire encore maintenant parce qu'il y a des sucriers qui craignent même une certaine pénurie de cette denrée en Europe pour les mois de juillet-août et septembre.

16 mai 1955.

Procès-verbal de la 79^{me} Assemblée des Délégués, tenue à Lausanne le 12 mars 1955

L'Assemblée est ouverte à 10.15 h. par M. P. Meunier, président central.

Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, il sera suivi comme présenté par le Comité.

1. *Ouverture et contrôle des pouvoirs* : fait ressortir la présence de 111 délégués représentant les 46 sections de la Romande.

2. *Désignation des scrutateurs* : sont désignés et acceptent leur mandat : MM. J. P. Porchet, Vorlet, Leuba, Lambercy et Clerc.

3. *Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée* : le procès-verbal ayant paru dans le No d'août 1954 de notre Journal, sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté sans modification.

4. *Rapport du président sur l'exercice 1954* : M. P. Meunier adresse à chacun la plus cordiale bienvenue. Il tient à rappeler la mémoire des sociétaires fidèles et dévoués que la mort nous a arraché au cours de cette année et plus particulièrement celle de M. J. Walther qui durant 12 années a fait partie du comité central. Membre dévoué et modeste, il a toujours recherché par son travail à rendre notre Romande plus prospère. Chacun conservera de ce cher ami, un souvenir durable. Puis il brosse un tableau de l'activité déployée au cours de l'exercice écoulé : coopérative romande des miels, Exposition nationale suisse d'Agriculture de Lucerne, Fête de

la Romande à Fribourg, lutte contre l'acariose, film sur les maladies des abeilles, concours de ruchers, activité des stations de fécondation. Cette activité a nécessité 8 séances de Bureau, 10 séances de Comité, sans compter de nombreuses autres réunions dans diverses commissions. Cette année 1954 aura donc été fructueuse pour notre apiculture romande et si des résultats positifs ont été acquis, c'est grâce à la bonne entente qui existe entre les membres du comité central et à l'appui de tous les membres de la Romande et de ses sections.

En l'absence de notre vice-président, retenu chez lui par la maladie, M. A. Valet met ce rapport en discussion. Personne ne demandant la parole, il est adopté avec les remerciements de l'Assemblée à notre président pour tout le travail qu'il a accompli avec dévouement et désintéressement.

5. Finances

a) *Rapport de la Société Fiduciaire sur l'exercice 1954* : Notre président donne lecture du rapport de la Société fiduciaire Mandataria qui, dans ses conclusions, propose :

1. d'accepter les comptes
2. de donner pleine et entière décharge aux personnes responsables de la gestion de l'exercice 1954.

b) *Rapport de la Commission de vérification* : Ce rapport a été intégralement publié dans le No de mars de notre Journal. M. Meunier n'en lit que les conclusions :

1. accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
2. en donner décharge au comité ainsi qu'au caissier ;
3. adresser au comité et au caissier de sincères félicitations pour leur heureuse gestion ;
4. demander que la remise du souvenir aux vétérans se fasse dans le cadre de la section.

La discussion est ouverte sur ces divers points.

M. A. Porchet a deux observations à faire en ce qui concerne le Fonds Assurances vol et déprédations : 1) il estime que la part pour frais d'administration qui s'élève à 1400 fr. est exagérée. Elle représente à elle seule le 4 % du capital engagé. Il lui semble que ce fonds est aisé à gérer et demande que ces frais d'administration soient à revoir dans un sens fortement restrictif, plus près de la réalité, pour l'exercice prochain. 2) Qu'une somme de 1465 fr. 45 a été virée au compte Pertes et Profits. Cette manière de procéder lui paraît erronée. Il estime qu'il n'est pas logique de distraire cette valeur de sa destination parce que provenant d'une source à but précis. Il demande que ce point soit renvoyé au Comité central pour étude et rapport. M. Soavi lui explique que la somme de 1400 fr. représente une partie des frais de réunions du Comité qui, au cours de ses séances, doit discuter les cas qui lui sont présentés. Par ailleurs, il a

été décidé à l'Assemblée des délégués du 8 mars 1952 que ce Fonds serait au maximum de 35 000 fr. et que le surplus serait automatiquement viré à la caisse centrale de la Romande. Ce système est préférable à une augmentation des cotisations. M. *Porchet* insiste pour que le Comité revoie ce compte de manière qu'il se rapproche de la vérité. M. *Meunier* lui fait remarquer que ce compte est établi selon les décisions qui ont été prises. Modifier ces décisions entraînerait une augmentation du montant des cotisations. M. *Auberson* estime lui aussi que la part des frais est exagérée. M. *Liron* fait remarquer qu'étant donné le plafond fixé à 35 000 fr., la part d'excédent doit passer d'une manière ou d'une autre dans la caisse centrale et qu'en conséquence toute cette discussion est inutile ; il propose le statu quo.

Mise aux voix, la proposition de M. *Porchet* est repoussée et celle de M. *Liron* acceptée à une majorité évidente.

c) *Budget 1955* : M. *Chabanel* demande pourquoi les dépenses prévues pour les stations d'observations et pesées passent de 616 fr. à 1000 fr., celles pour les Concours de ruchers de 764 fr. 75 à 1000 fr. Pourquoi à Exposition nationale d'Agriculture figure encore au budget une somme de 2000 fr. ? M. *Meunier* lui explique que le service des pesées doit être réorganisé, ce qui entraînera certainement des frais supplémentaires. En ce qui concerne la rubrique « Concours de ruchers », suivant la circonscription qui sortira cette année, les frais pourront être accrus. L'Exposition de Lucerne a coûté 5000 fr. à la Romande, dont 3424 fr. 50 à charge de l'exercice 1954 et 2000 fr. à charge de l'exercice 1955.

Mis aux voix, le budget 1955 est adopté sans avis contraire.

d) *Fixation de la cotisation pour 1956* : La proposition du Comité de la maintenir à 7 fr., y compris la prime d'assurance, est acceptée sans avis contraire.

e) *Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1955* : Restent en charge les sections de Moudon, Nyon et Orbe. Nouvelles sections : Payerne, Pays-d'Enhaut et Pied-du-Chasseral.

6. *Adoption des rapports présentés et de ceux publiés dans le Journal et propositions du Comité.*

Les propositions seront présentées en même temps que les vœux des sections. M. *A. Porchet* regrette que les rapports ne soient pas tous publiés à l'avance dans notre Journal. L'art. 18 des statuts précise que les délégués ont à se prononcer sur ces rapports. Il n'est donc pas possible de le faire aujourd'hui. M. *Meunier* lui répond que c'est par manque de place qu'ils n'ont pas été publiés. Il invite les membres du Comité à lire leur rapport d'activité.

Rapport du service des annonces : Léger fléchissement au cours de cette année. Le revenu net a passé de 7874 fr. 30 en 1953 à 7497 fr. 54 pour 1954. M. *Porchet* souhaite que les annonces soient

payées d'avance. Ceci n'est guère possible, car, dans les affaires, ce n'est pas l'usage.

Rapport du service de la bibliothèque : 172 demandes de livres ont été faites en 1954. Dons : 600 volumes provenant de l'évacuation de la bibliothèque de l'Institut agricole du Champ de l'Air à Lausanne. Achat : un seul volume, car il a paru peu de chose cette année. Echanges : 11 revues étrangères sont à la disposition des membres.

Rapport du service des assurances :

a) *responsabilité civile* : à ce jour, l'assurance a versé comme indemnités la somme de 1450 fr. 75.

b) *assurances vol et déprédations* : 8 cas se sont produits cette année auxquels s'ajoutent deux cas en suspens au 1er janvier 1954. Trois cas n'ont pas été pris en considération, les autres ont été indemnisés.

Rapport du rédacteur : L'essentiel est que notre Journal soit toujours reçu avec plaisir et reste un lien solide entre les membres de notre société. Chaque mois vous avez reçu des échos des diverses régions du pays. Vous savez ce qui se passe, vous savez quelles sont les sections actives, celles qui ne manifestent que rarement. La parution du Journal le 1er du mois pourra être assurée si chacun met de la bonne volonté et ne demande pas l'impossible.

M. Monney demande qu'à l'avenir les rapports ne soient plus publiés dans notre Journal.

7. *Nominations statutaires de trois membres sortants et rééligibles au Comité central* : MM. H. Broquet, L. Loup et M. Soavi. Ces trois membres présentés par leurs fédérations sont réélus sans avis contraire.

8. *Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers 1955* : Le tirage au sort désigne la circonscription 6 : Franches-Montagnes, Erguel-Prévôté, Pied-du-Chasseral. M. Gonet demande que les sections respectent le délai d'inscription : 20 mai au plus tard.

9. *Activités 1955* :

- a) réorganisation du service des pesées avec relevés phénologiques ;
- b) traitements antiparasitaires ;
- c) établissement du catalogue de notre bibliothèque ;
- d) organisation d'un concours en vue de créer une documentation photographique et des diapositives qui pourraient être mises à la disposition des sections.

10. *Propositions des sections présentées dans les délais statutaires* : Notre président n'a reçu que des vœux :

Section Grandson-Pied du Jura : désirerait avoir un cours sur l'élevage des reines et souhaite voir le nombre des inspecteurs régionaux augmenté. Les sections qui désirent faire des cours sont invitées à joindre à leur demande un rapport et un budget. Pour ce qui

est du nombre des inspecteurs, cette question n'est pas du domaine de la Romande, mais du canton.

Section Haute-Broye : désire organiser un cours d'élevage de reines. Même remarque que ci-dessus.

Section Lausanne : demande qu'un compte rendu des séances du Comité paraisse régulièrement dans notre Journal. M. Meunier fait remarquer que de larges résumés sur l'activité du comité ont été publiés tout au cours de 1954 et qu'ainsi nos membres ont toujours été renseignés. Notre journal ne doit pas devenir par trop administratif. M. Chabanel précise le point de vue de sa section. Elle aimerait que le comité publie des extraits des procès-verbaux de ses séances. M. Leuba souhaite voir notre journal contenir moins d'avis administratifs. Il demande pourquoi M. Roussy ne collabore pas à notre journal alors qu'il écrit dans d'autres revues apicoles. Notre président s'est approché de M. Roussy. A l'époque il eut des démêlés avec le comité d'alors. Il semble que les ponts sont toujours coupés. Cependant, il est prêt à revenir à la charge et espère arriver à convaincre M. Roussy de revoir son attitude à l'égard de la Romande. M. Charles souhaite également que notre journal soit un reflet de l'activité du comité, les membres doivent être renseignés sur ce qui se fait en haut lieu. M. Porchet est du même avis. M. Zimmermann se déclare prêt à faire pour le journal un condensé des procès-verbaux des séances du Comité.

Section de Lucens : aimerait avoir une causerie-démonstration chaque année. C'est bien volontiers que les membres du Comité se mettront à la disposition de cette section.

Section Vallée de Joux : invite les apiculteurs qui pratiquent la pastorale à ne pas établir leurs ruchers trop près des ruchers indigènes. Cette question semble être réglée par l'Arrêté du canton de Vaud dont de larges extraits ont été publiés dans notre journal de mars 1955.

(à suivre)



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour juin 1955

1955 nous a valu jusqu'à maintenant un développement des colonies et une récolte printanière très divers. Dans les régions très précoces, les colonies ont eu un démarrage bien facilité par les quelques belles journées de fin mars, tandis que dans nos régions plus tardives, le froid et la bise continuelle d'avril ont empêché un développement normal et continu des colonies. Telle ruchée qui